

# **Le Maire**

## ARRETE N° 31 V /2023

**Portant fermeture exceptionnelle du cimetière La Vigne Palliat**

**dans le cadre d’exhumation**

Le Maire de la Commune de VOUILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l’arrêté portant règlement intérieur du cimetière,

Vu la demande d’ANÉMONE FUNÉRAIRE – MARTIN – POITIERS en date du 06 février 2023,

Considérant qu’il est nécessaire de fermer exceptionnellement le cimetière La vigne Palliat au public, afin de procéder à l’opération d’exhumation de l’urne à l’emplacement X-0017 ;

**ARRETE**

**Article 1er**. – Le cimetière communal La Vigne Palliat de Vouillé (Vienne) est exceptionnellement fermé le mercredi 22 février 2023 de 15 heures à 17 heures, en raison de travaux d’exhumation de l’urne funéraire à l’emplacement X-017.

**Article 2**.- L’entreprise ANÉMONE FUNÉRAIRE – MARTIN - POITIERS, sise 77-79 avenue Jacques Coeur, 86000 POITIERS est chargée des travaux et est habilitée à cet effet à intervenir au cimetière communal La Vigne Palliat aux dates et heures prédictées, sous réserve de respecter son obligation légale et règlementaire.

**Article 3**.- Monsieur le Maire de Vouillé est chargé de l’exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à l’entreprise ANÉMONE FUNÉRAIRE – MARTIN - POITIERS et à la gendarmerie.

Vouillé, le 06 février 2023

Eric MARTIN